

Mise en œuvre en 2016 du Programme de Développement Rural FEADER

Lorraine 2014-2020

Résumé à l'intention des citoyens¹

- ✓ **Depuis 2014, 41 millions d'€ mis au service de plus de 5076 projets en faveur des territoires ruraux en Lorraine!**

Depuis 2014, le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural a contribué au développement des territoires ruraux lorrains, en soutenant près de 5076 projets en faveur de la modernisation de l'agriculture lorraine, le développement de la filière-bois et la promotion de l'attractivité des zones rurales.

Les priorités 2, 3, 4, 6 ont fait l'objet d'une programmation en 2016.

- ✓ **La Région Grand Est : autorité de gestion des fonds européens en Lorraine**



La Région est l'autorité de gestion des fonds européens

La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique a permis aux Conseils Régionaux de devenir les autorités de gestion des fonds européens sur leur territoire.



Une Région, 3 territoires

Depuis le 1er janvier 2016, la Région Grand Est assure l'intervention des fonds européens en Lorraine, en accord avec la stratégie Europe 2020.



Un programme dédié au développement rural

Les interventions du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural sont guidées par le Programme de Développement Rural (PDR) approuvé par la Commission européenne le 24 novembre 2015, pour la période 2014-2020.

¹ Conformément à l'article 50, paragraphe 9, du règlement (UE) n°1303/2013, la Région Grand Est, autorité de gestion des fonds européens structurels et d'investissements (FESI) sur son territoire, propose à l'intention des citoyens un résumé des actions mises en œuvre à ce titre pendant l'année écoulée.

✓ **L'intervention du FEADER au service du développement des territoires ruraux lorrains**

- **Améliorer la compétitivité de tous les types d'agriculture et renforcer la viabilité des exploitations agricoles et forestières**

Pour répondre à cet enjeu, en particulier dans le contexte de crise que connaissent les agriculteurs, tous les efforts se sont concentrés depuis 2014 à la mise en œuvre des dispositifs agricoles et forestiers prioritaires :

11 millions d'€ de FEADER ont été alloués pour soutenir l'investissement dans 760 exploitations agricoles et forestières lorraines :

- 460 projets d'investissements dans les exploitations agricoles ont été aidés pour un montant de 6,5 millions d'€
- 1157 jeunes agriculteurs se sont installés grâce à des aides FEADER à hauteur 8,35 millions d'€
- 45 dessertes forestières ont été réalisées avec le soutien des fonds européens pour un montant de 2,1€

- Mise en place d'une desserte forestière dans la forêt communale de Dompain, dans le Massif des Vosges, gérée par l'Office National des Forêts.
- L'aménagement de cette voie d'accès permet une meilleure exploitation des coupes forestières et une circulation sécurisée des camions et tracteurs manœuvrant les bois.
- La desserte permettra de mobiliser plus facilement 2075 m³ sur 3 ans, de faciliter l'accès aux parcelles réduisant ainsi le coût d'exploitation, de faciliter les futures interventions sylvicoles, mais aussi de redynamiser la faune et la flore autour du projet.

Pour la réalisation de « la route forestière des Grands Bois de Dompain », une subvention de 43 883 € de fonds FEADER a été attribuée pour un montant total éligible du projet de 153 472€.



- **Promouvoir l'organisation de la chaîne alimentaire et la gestion des risques dans le secteur de l'agriculture**

Cette priorité du PDR vise à soutenir les investissements dans les industries agroalimentaires, mais aussi les investissements permettant la transformation des produits agricoles à la ferme.

Depuis le démarrage de la programmation, 34 projets d'investissement dans les industries agroalimentaires ont été soutenus pour un montant de 6,06 millions d'€ de FEADER. Plus de 261 000€ de fonds européens ont été alloués pour soutenir le développement des outils de transformation des produits agricoles dans les exploitations agricoles.

- Focus sur la transformation à la ferme.
- Ce dispositif vise à soutenir la transformation et la commercialisation de produits agricoles sur leur lieu de production, dit « à la ferme »
- Il soutient les investissements dans les outils de transformation des produits agricoles dans les exploitations, afin de créer de la valeur ajoutée et de la diversification.

La transformation à la ferme est dotée d'une enveloppe d'1,09 millions d'€ pour la période 2014-2020.



- **Restaurer, préserver et renforcer les écosystèmes tributaires de l'agriculture et de la foresterie**

Cette priorité est mise en œuvre en Lorraine au travers de 4 dispositifs, qui entre 2014 et 2016 vont permettre d'attribuer environ :

- 42,6 millions d'€ pour les mesures agro-environnementales (montant prévisionnel)
- 20,3 millions d'€ pour le soutien à l'agriculture biologique
- Près de 519 000€ ont été accordés à des agriculteurs pour lutter contre la prédation du loup. 143 opérations ont ainsi été aidées en Meuse, Meurthe et Moselle et dans les Vosges.

- Focus sur la lutte contre les grands prédateurs
- Ce dispositif vise à soutenir les investissements pour protéger les cheptels pastoraux des attaques des grands prédateurs, le loup en l'occurrence pour la Lorraine.
- L'objectif est ainsi de maintenir l'activité pastorale, malgré la contrainte croissante de la prédation.

La lutte contre la prédation est dotée d'une enveloppe d'1,19 millions d'€ pour la période 2014-2020.



- **Promouvoir l'inclusion sociale, la réduction de la pauvreté et le développement économique dans les zones rurales**

L'attractivité et le développement des territoires ruraux lorrains ont été favorisés, depuis 2014, grâce au déploiement de la démarche LEADER. Cela s'est traduit en 2015 et 2016 par la formalisation des conventionnements avec les 12 territoires sélectionnés pour mettre en œuvre leur stratégie de développement local Leader.

Les premiers projets ont été validés au sein des territoires, qui vont poursuivre rapidement leurs efforts pour atteindre les objectifs de la programmation.

Un peu plus de 206 000 € d'aides FEADER ont été attribués au titre du soutien préparatoire à la rédaction des stratégies des territoires Leader.

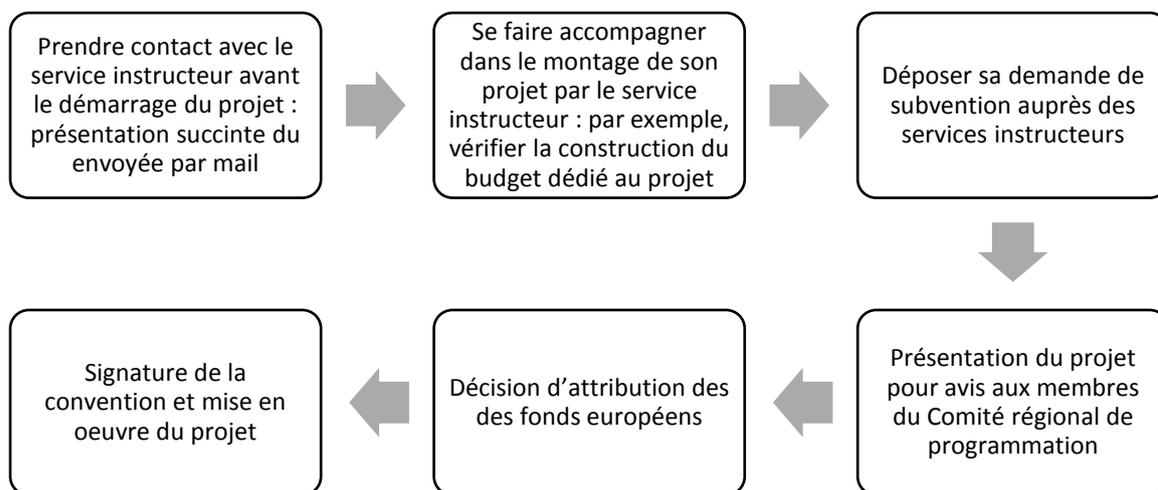
- LEADER signifie « Liaison Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale ». Ce dispositif vise à faire des territoires ruraux des pôles équilibrés d'activité et de vie.
- Concrètement, des territoires (Pays, PETR ou Parcs Naturels Régionaux) élaborent une stratégie et un programme d'actions. Ils sont ensuite sélectionnés par un appel à projets régional. Les territoires retenus, organisés en Groupes d'action locale (GAL), se voient allouer une enveloppe financière destinée à mettre en œuvre le programme d'actions.

Pour la période 2014 et 2020, 12 territoires Leader ont été sélectionnés. Ils se partagent une enveloppe de 13,6 millions d'€ pour le soutien de projets locaux au service de leur stratégie et du PDR.



✓ **L'accompagnement des publics**

- La Région accompagne les porteurs de projets :



- et informe le grand public du rôle joué par l'Union européenne sur le territoire.

L'Europe s'engage en Lorraine
<http://europe-en-lorraine.eu/>

L'Europe s'engage en Grand Est sur Facebook
www.facebook.com/europeenGE/

L'europe en Grand Est
www.grandest.fr/europe-grandest/

Contactez les services de la Région
Fonds.Europeens.lorraine@grandest.fr